AFFAIRE 18 16 - Approbation d'une dépense de 7.699 frs. pour l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'école du 8ème km. à la Montagne.

M.le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander debien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'école du sème km, à la Montagne.

Cette dépense dont le montant s'élève à 7.699 frs. sera imputée sur les

crédits	du chapitre	664 du	budget	primitif	de	1965	et :	20	décompo se	ÇD		Sult	1
<u> </u>	Taxe d'instal	llation		******	.				. 3.375. fra;				
	Printed in Minister.							4 40	4	A			

7.699. frs.

Je mets la question aux voix ./. "

Adopté à l'unanimité.

left H

: Chevance